



**POLICE MUNICIPALE**  
Place des résistants  
83430 Saint-Mandrier-Sur-Mer  
04.94.11.51.70



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



**DEMANDE DE DEROGATION A L'INTERDICTION D'EMPOI DU FEU ET AU BRULAGE DE DECHETS VERTS**  
**A présenter dans un délai de 15 jours avant la date d'emploi du feu et de brûlage des déchets verts**

En ma qualité de propriétaire de la parcelle concernée par le brûlage, je soussigné :

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ TELEPHONE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /

Demeurant à \_\_\_\_\_

Déclare effectuer ma demande de dérogation conformément à l'arrêté municipal N°290 /2013 du 09 Octobre 2013 portant restrictions de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts. Ainsi, je sollicite une demande de d'autorisation d'emploi du feu du fait de l'enclavement de ma parcelle qui n'est donc pas accessible au service municipal en charge du ramassage des branchages et des déchets verts.

Je sollicite un autorisation de brûlage de Végétaux coupés

Opération que je réaliserai la journée du : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ ou la période du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Je m'engage à : (cocher obligatoirement les cases 1 à 8)

INCINERATION DE VEGETAUX COUPES	
Ne procéder à l'incinération qu'en l'absence de vent	1
Ne pas faire de tas sous l'aplomb des arbres	2
Constituer des tas qui ne dépassent pas 2 mètres de diamètre et 1 mètre de hauteur	3
Ceinturer les tas par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum	4
Surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment. Moyen à préciser : _____	5
Après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion	6
M'assurer de l'extinction complète des foyers	7
Présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération	8

**Les agents assermentés de la force publique peuvent suspendre à tout moment cette opération dès qu'une des consignes de sécurité n'est pas respectée.**

Fait à Saint-Mandrier-Sur-Mer , Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ SIGNATURE du Demandeur : \_\_\_\_\_

Avis de l' élu à la sécurité publique     FAVORABLE     DEFAVORABLE

Motif : \_\_\_\_\_

A Saint-Mandrier-Sur-Mer, Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

VISA ET CACHET DU MAIRE

ACCORD     REFUS